

Bordereau de signature

ARR2017_0098



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/06/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/06/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-06-26)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/SERVICE PATRIMOINE ET TOURISME

REF :

ARR2017_ 0098

OBJET : ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DE LA PLACE EMILE-MENIER, SUR LA PLACE GASTON-MENIER ET SUR LA RUE CLAIRE-MENIER ENTRE LA PLACE EMILE-MENIER ET LE BOULEVARD PIERRE-CARLE, A L'OCCASION DES JOURNEES DU PATRIMOINE, LE DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2017 DE 8 HEURES A 20 HEURES.

ARRETE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT l'organisation des Journées du patrimoine par la Commune de Noisiel le *dimanche 17 septembre 2017*,

CONSIDERANT la mise en œuvre du plan VIGIPIRATE renforcé - Alerte Attentat,

CONSIDERANT l'avis conforme de l'agence routière territoriale de Meaux/Villenoy,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules rue Claire-Menier, entre la place Emile-Menier et le boulevard Pierre-Carle, sur la place Emile-Menier, devant les anciens réfectoires et le parking de la mairie, sur le boulevard Pierre-Carle entre le rond-point des 4 pavés et le rond-point du carrefour de la rue Jean Jaurès (Torcy), la circulation rues Henri Menier et Albert Menier, ainsi que l'interdiction de stationnement sur la place Gaston-Menier, et de procéder à la mise en fourrière des véhicules stationnés sur les zones concernées,

1/ 3



Suite de l'arrêté N° 2017_

Arrêté interdisant la circulation et le stationnement sur une partie de la place Emile-Menier, sur la place Gaston-Menier et sur la rue Claire-Menier entre la place Emile-Menier et le boulevard Pierre-Carle, à l'occasion des Journées du patrimoine, le Dimanche 17 septembre 2017.

ARRETE

ARTICLE 1 :

A l'occasion des Journées du patrimoine, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le dimanche 17 septembre 2017 de 6 heures à 20 heures :

- Boulevard Pierre Carle entre le rond-point des 4 pavés et le rond-point en limite de Torcy (parking Nestlé) ;
- Rue Claire-Menier, entre la place Emile-Menier et le boulevard Pierre-Carle ;
- Place Emile-Menier, devant les anciens réfectoires ;
- Place Gaston-Menier,
- Sur la portion de la rue Albert-Menier située entre la place Henri-Barbusse et le boulevard Pierre-Carle sauf pour les riverains qui pourront l'emprunter en double sens,
- Sur la portion de la rue Henri Menier située entre la place Emile-Menier et le boulevard Pierre-Carle, sauf pour les riverains qui pourront l'emprunter en double sens,

ARTICLE 2 : Un barriérage pour interdire l'accès à la rue Claire-Menier et la place Emile-Menier, dans les zones ci-dessus visées, sera installé par les Services techniques municipaux, avec déviation vers la rue Henri-Menier, à 4 heures du matin **le dimanche 17 septembre 2017,**

ARTICLE 3 : Des barrages sécurisés ainsi que des déviations seront disposés pour interdire l'accès à la CD10 depuis le rond-point des 4 pavés, l'avenue de la République, le chemin noir, les rues Henri Menier, Claire Menier et Albert Menier, de la rue Jean Jaurès (Torcy),

ARTICLE 4 : Un camion de pompier et une ambulance pourront stationner, si nécessaire, sur la place Gaston-Menier,

ARTICLE 5 : La Police Municipale et/ou Nationale est autorisée à procéder à la mise en fourrière de tous les véhicules en infraction en vue de l'article R417-10 du Code de la Route,

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché sur place par les soins des Services techniques municipaux,



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N° 2017_

0098

Arrêté interdisant la circulation et le stationnement sur une partie de la place Emile-Menier, sur la place Gaston-Menier et sur la rue Claire-Menier entre la place Emile-Menier et le boulevard Pierre-Carle, à l'occasion des Journées du patrimoine, le Dimanche 17 septembre 2017.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M le Président de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne,
- M. le Maire de Torcy,
- M le Directeur de l'EPAMARNE,
- M le Commissaire de Police du Val-Maubuée,
- M le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- La société Nestlé France S.A.S.,
- Agence routière territoriale de Torcy,
- Les commerçants de la place Emile-Menier,
- La Maire-adjointe chargée de la culture, du patrimoine et du tourisme,
- Le Maire-adjoint chargé de l'urbanisme, du transport et de l'environnement,
- Le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel,
- Le Directeur Général Adjoint en charge des services d'action à la population,
- Le Service d'animation du patrimoine,
- Le Service communication,
- Les agents de la Police Municipale,
- Les Services techniques (voirie / espaces verts),
- Le Service urbanisme.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 21 JUIN 2017

Le Maire

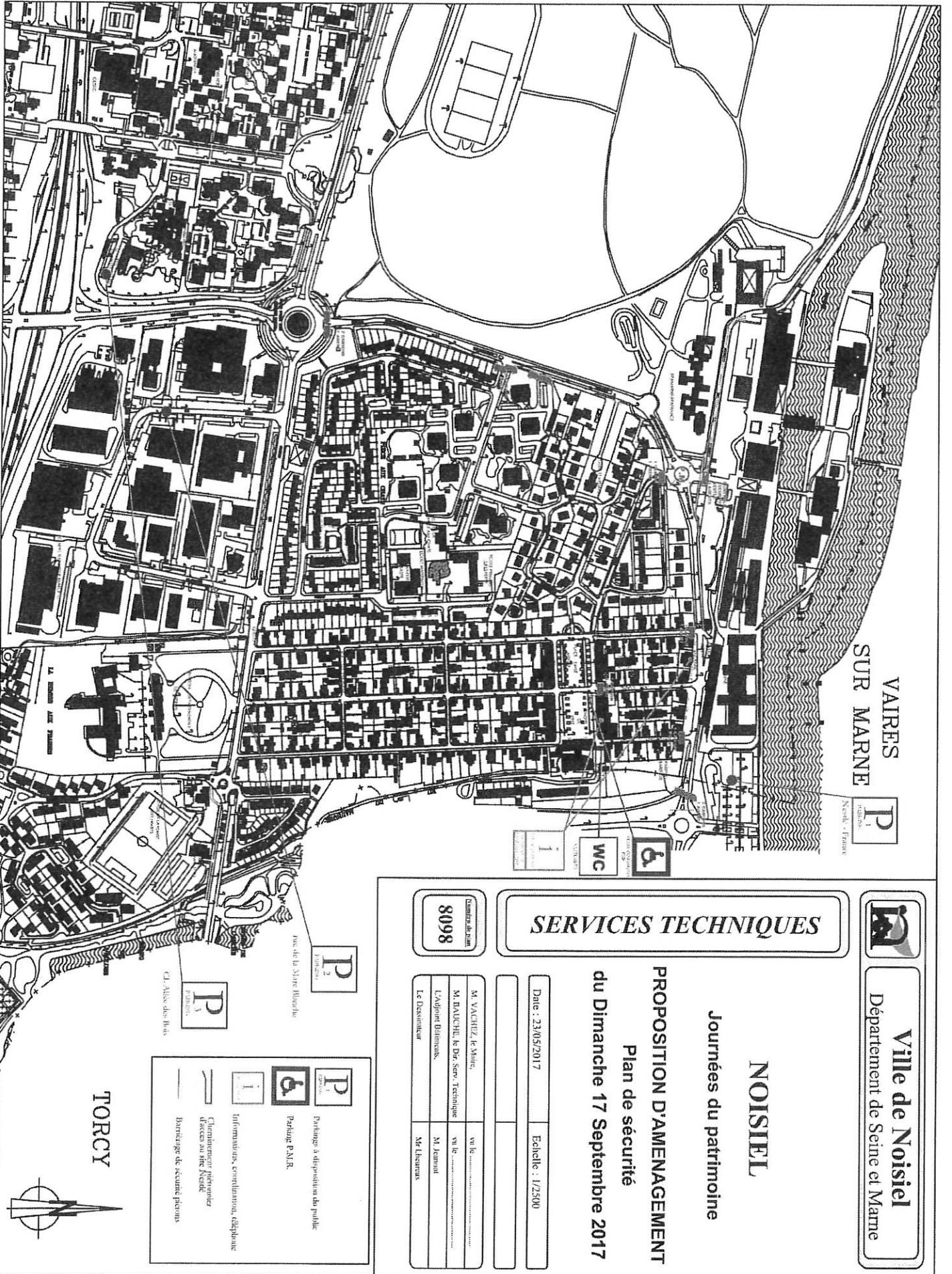
D. Vachez
Daniel Vachez



Transmis au représentant de l'Etat le	26 JUIN 2017
Affiché le	26 JUIN 2017
Notifié le	27 JUIN 2017
Publié le	26 JUIN 2017

3 / 3





VAIRES
SUR MARNE



Ville de Noisiel
Département de Seine et Marne

SERVICES TECHNIQUES

NOISIEL
Journées du patrimoine

PROPOSITION D'AMENAGEMENT
Plan de sécurité
du Dimanche 17 Septembre 2017

Date : 23/05/2017 Echelle : 1/2500

Numéro de plan
8098

M. VACHEZ, le Maire,	en le
M. BAUCHE, le Dir. Serv. Technique	en le
L'Adjoint Député	M. Jermol
Le Dessinateur	M. Lheureux

P Partage à disposition du public
Partage P.M.R.

i Informations, consultations, dépose

♿ Centre pour personnes âgées ou MS. Système

Barrière de sécurité péons

TORCY

